

CALENDRIER 2021
PROCEDURES D'ORIENTATION ET D'AFFECTION
NIVEAU 3EME
Version 2 du 24 mars 2021

La totalité des opérations (phase d'orientation, phase d'affectation, demande de bourse de lycée, téléinscription au lycée) se fera par l'intermédiaire des téléservices à l'adresse suivante : <https://teleservices.education.gouv.fr>

Il est donc nécessaire de disposer à chaque instant de votre identifiant et de votre mot de passe relatifs aux téléservices (Compte EduConnect à créer ou utilisation de votre compte FranceConnect).

DATES A RETENIR	
DATES	EVENEMENTS
A partir du mercredi 20 janvier	➤ Début de la saisie des intentions <u>provisoires</u> d'orientation (TSO) (TéléServices d'Orientation) jusqu'au mercredi 3 mars : les responsables légaux choisissent une ou plusieurs voies d'orientation (2 nd e générale et technologique et 2 nd e STHR et/ou 2 nd e professionnelle et/ou 1 ^{ère} année de CAP). Vous devez saisir au moins 1 intention et jusqu'à 3. Il est nécessaire de les ordonner en fonction de vos souhaits. Vous pouvez les modifier jusqu'à la fermeture de TSO <u>soit jusqu'au 3 mars</u> .
Mercredi 10 février de 14h à 17h	➤ <u>Assistance à l'utilisation des téléservices</u> : les responsables légaux qui rencontrent des difficultés pour l'utilisation des téléservices (création du compte EduConnect, connexion, saisie des intentions provisoires d'orientation,...) seront reçus au collège pour être accompagnés.
Jeudi 11 février	➤ <u>Réunion d'information concernant les procédures d'orientation et d'affectation destinée aux parents d'élèves</u> : Cette réunion se tiendra à distance en visioconférence à 18h30.
Congés de février – Du 13 au 28 février 2021	
Mercredi 3 mars	➤ <u>Fin de la saisie des intentions provisoires d'orientation</u> .
Conseils de classe du 2 nd trimestre	➤ <u>Du 8 au 18 mars</u> : le conseil de classe émet un avis provisoire pour chacune des intentions que vous avez formulées.
Du samedi 20 au dimanche 28 mars	➤ <u>Consultation et accusé réception par les familles des avis provisoires d'orientation sur TSO suite aux conseils de classe</u> : les responsables légaux se connectent aux téléservices, consultent et accusent réception des avis émis par le conseil de classe en cochant la case « <i>j'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire du conseil de classe</i> ». Cet accusé-réception est indispensable pour poursuivre la procédure d'orientation.
Mercredi 31 mars	➤ <u>Fermeture de TSO</u> .
Du mardi 6 avril au dimanche 9 mai	➤ <u>Consultation par les familles de l'offre de formation nationale sur les Téléservices d'Affectation (TSA) en cliquant sur le pavé « Affectation après la 3^{ème} »</u> : cette étape de recherche et de prise d'informations est primordiale afin de préparer la phase de saisie des vœux des établissements qui débutera le 10 mai.
Congés d'avril – Du 13 avril au 2 mai 2021	

Lundi 03 mai	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Début de la saisie des intentions définitives d'orientation (TSO) jusqu'au vendredi 21 mai : il est nécessaire, pour pouvoir saisir ces vœux définitifs, d'avoir accusé réception de l'avis du conseil de classe concernant les intentions provisoires saisies durant le conseil de classe du second trimestre.
Lundi 10 mai	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Début de la saisie des vœux d'établissements sur les TéléServices d'Affectation (TSA) jusqu'au lundi 31 mai : vous pouvez saisir jusqu'à 10 vœux, par ordre de préférence, dans l'académie de Créteil et 5 en dehors. Vous pouvez panacher vœux en voie professionnelle et vœux en voie générale et technologique. L'affectation de votre enfant se fera sur le vœu de rang le mieux placé. Il est donc important de bien hiérarchiser vos vœux. Des vœux <u>en voie professionnelle</u> peuvent également être effectués sur l'académie de Paris à condition d'en saisir également dans des établissements de l'académie de Créteil. Attention : les vœux saisis doivent être en cohérence avec les avis/recommandations émis par le conseil de classe. Pour la voie GT, vous devez impérativement, à minima, faire figurer dans vos vœux les deux lycées de secteur de votre domicile (Lycée Condorcet et Lycée Jean Jaurès). Si ces vœux n'étaient pas saisis ou si des vœux non cohérents l'étaient, ils seraient ajoutés et/ou supprimés. ➤ Si déménagement et changement d'adresse, envoyer les documents justificatifs à la DSDEN du département d'accueil avec le justificatif de saisie des vœux.
Vendredi 21 mai	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fin de saisie impérative des intentions définitives d'orientation (TSO) : Fermeture en fin de journée afin de préparer les conseils de classe du 3^{ème} trimestre
Lundi 31 mai	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fin de saisie impérative des vœux établissements sur TSA.
Du 1 ^{er} au 4 juin	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseils de classe du 3^{ème} trimestre : ces conseils donneront un avis définitif sur les vœux d'orientation émis par les familles et valideront l'évaluation du socle commun nécessaire pour l'affectation et l'obtention du DNB.
Samedi 5 juin	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consultation par les familles des avis définitifs d'orientation sur TSO suite aux conseils de classe et réponse au plus tard mardi 8 juin : Les responsables légaux acceptent ou non la ou les propositions faites par le conseil de classe. La phase de dialogue avec le professeur principal et le chef d'établissement reprend s'il y a désaccord.
Vendredi 11 juin	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fin du dialogue avec les familles concernant le choix de la voie d'orientation.
Lundi 28 et mardi 29 juin	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Epreuves écrites du DNB.
Mardi 29 juin après la dernière épreuve du DNB	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Distribution des résultats d'affectation aux élèves et des documents nécessaires à l'inscription au lycée (Certificat de fin de scolarité, ASSR2, ...) ➤ Ramassage des manuels scolaires
Mercredi 30 juin	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consultation des résultats d'affectation par les familles sur TSA.
Du mercredi 30 juin au samedi 3 juillet	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inscription sur les TéléServices Inscription (TSI) et confirmation d'inscription sur place en fonction des établissements d'affectation. En cas de non inscription, les élèves perdent le bénéfice de leur affectation.

Les informations sur la campagne de demande de bourses des lycées vous seront communiquées dès qu'elles nous parviendront.

Le Principal
Y.LADER